



BOURSE AUX JOUETS / PUERICULTURE WIWERSHEIM

Dimanche 11 OCTOBRE 2026

8H30-14H00

Maison des Associations
27 Rue du Village
67370 Wiwersheim

RENSEIGNEMENTS : boursewiwersheim@gmail.com

Prix de la place : 15€ la table de 2m environ (possibilité de réserver 3 tables maximum)

AUCUNE RÉSERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE BULLETIN DUMENT COMPLÉTÉ ET ACCOMPAGNÉ DU PAIEMENT. Il n'y aura pas de confirmation suite à votre réservation - DÉLAI D'INSCRIPTION : 05/10/2026

RÈGLEMENT :

1 / ACCUEIL : La bourse aux jouets se fera dans la salle des fêtes. Mise en place des stands de 7h30 à 8h30. Les tables et chaises sont fournies par l'organisateur.

2 / ATTRIBUTION DES PLACES : Les emplacements seront attribués par l'organisateur et seront communiqués le jour même à l'arrivée des exposants. Les emplacements ne sont pas modifiables.

3 / ANNULATION : Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non occupation du stand. La non occupation du stand après 8h15 vaut abandon des droits et les places seront redistribuées.

4 / OBLIGATION DES EXPOSANTS : L'exposant certifie ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation. En respect des dispositions réglementant l'organisation des bourses, brocantes et vide-greniers, vous devez pouvoir produire une pièce d'identité (CI ou Passeport ou justificatif registre du commerce pour les professionnels) lors de la bourse. Les places devront être libérées au plus tard à 15h30 dans un état propre et débarrassées de tout objet. Il n'est pas possible, pour l'exposant, de quitter son emplacement avant la fin de la manifestation, soit 14h.

5 / VENTES INTERDITES : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc.). Les stands de boissons et denrées alimentaires sont réservés exclusivement aux organisateurs - Petite restauration et buvette sur place. S'agissant d'une bourse aux jouets/puériculture/vêtements, aucune autre vente ne sera acceptée.

6 / RESPONSABILITE : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou d'accident qui pourraient survenir au stand et dans le périmètre de la manifestation.

Ce règlement a été déposé à la mairie de Wiwersheim et à la gendarmerie de Truchtersheim

En signant la fiche d'inscription, les exposants déclarent connaître et accepter les clauses du présent règlement. En cas de non-respect de ce règlement et en dernier ressort, l'association WIWACES sera juge pour prendre toutes dispositions.

BULLETIN D'INSCRIPTION À DÉTACHER ET À RENVOYER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AVEC LE CHÈQUE A :
WIWACES – Maison des Associations, 27 rue du Village 67370 Wiwersheim - AVANT LE 05/10/2026

Nom : Prénom :

Adresse :

N° Téléphone : Mail :

N° pièce d'identité :

Délivrée le à

TOTAL A REGLER : X 15€ = € par 1 chèque à l'ordre de WIWACES.

Fait à Le Signature :